Crédit d'impôt à l'emploi-Loi

Un candidat m'a signalé—il n'est pas de ma circonscription, sinon je serais beaucoup plus en colère que je ne le suis—qu'il avait reçu une lettre du bureau du ministre l'informant que le député de sa circonscription ne recommandait pas son projet et qu'il ne recevrait donc rien. J'ignore d'où provenait cette lettre et je ne l'ai pas lue, mais je le tiens d'une source généralement bien informée. Il n'y a pas de fumée sans feu. J'ignore qui a écrit ces lettres, mais elles existent. Je ne tiens pas à me retrouver dans cette situation, aussi j'avise le ministre que je lui envoie une lettre. Si elle n'est pas partie aujourd'hui, elle partira sûrement demain à la première heure. Elle traite de cinq demandes pour des projets de Jeunesse-Canada au travail d'une portée sociale longue et durable, qui toutes ont été refusées malgré les recommandations pressantes que j'ai pu faire.

Je voudrais savoir s'il est possible que le ministre ajoute une condition absolument nécessaire et pertinente à la réglementation des projets de création d'emplois et qu'il subordonne l'octroi de fonds au fait que les projets procurent des avantages durables aux collectivités ou aux groupes qui reçoivent des fonds publics, par exemple, pour le réaménagement d'un parc ou l'exploitation d'un camp de jeunes par une paroisse, un club Kinsmen ou d'autres. Je parle d'avantages à très long terme. Les règlements actuels peuvent faire exclure ces projets, comme c'est le cas dans ma circonscription.

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis content de dire au député que c'est exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire dans le cadre du nouveau programme de développement communautaire que j'ai annoncé lundi. Nous croyons non seulement que nous devons créer des emplois, mais que ces emplois doivent être rattachés à quelques priorités et objectifs très importants, comme l'embellissement des quartiers, la conservation et que sais-je encore.

De plus, nous avons établi un système grâce auquel chaque région pourra largement décider de ses priorités. Celles-ci ne seront pas stables en fonction de tout le pays; nous avons clairement indiqué à nos agents régionaux qu'ils devaient consulter les organismes et les autorités locales, provinciales et communautaires, de même que des employeurs du secteur privé, avant de déterminer le programme d'embauche ou de formation qui réponde particulièrement aux besoins de leur région et qu'ils auront le loisir d'élaborer eux-mêmes en fonction de ce genre de critères.

Je dirai en outre au député qu'une autre garantie s'ajoute à cela. J'ai annoncé que nous rétablirions les groupes consultatifs ministériels de circonscription. Je regrette aussi qu'ils aient été supprimés par le gouvernement précédent. Je crois que ce fut une erreur. De nombreux députés de l'opposition, je crois, savent également que ce fut une erreur que d'agir ainsi, car les députés et les groupes consultatifs ont joué un rôle très important. Je m'excuse auprès du député.

Quand j'ai été nommé à la direction du ministère au début de mars, le programme d'emploi d'été pour les jeunes était déjà bien avancé. En l'occurrence, nous pouvions simplement offrir aux députés de faire des recommandations au sujet de ces demandes. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour rétablir les groupes consultatifs. Nous n'avions pas suffisamment de temps, de sorte que nous avons dû compter simplement sur ces recommandations.

Quant aux projets particuliers dont le député a parlé, s'il juge qu'on les a négligés, je m'empresserai volontiers de les revoir. Je ne peux pas promettre qu'ils seront financés, mais dans certains cas nous avons accordé des subventions à des projets et pour une raison ou pour une autre, ils ne peuvent être exécutés et la subvention nous est renvoyée. Si ces fonds peuvent être utilisés à nouveau, nous serons alors en mesure de revoir ces demandes. Je recevrai volontiers la lettre du député, mais le secrétaire parlementaire qui s'occupe de cette affaire dit qu'une lettre de ce genre n'a pas dû être expédiée, car il se souvient de la demande et peut affirmer que le député a recommandé la plupart des projets.

Si certains projets n'ont pas été retenus c'est parce que nous n'avions pas assez d'argent pour les financer. Nous avons dû agir dans la limite de nos moyens. Le ministre sait qu'environ 110 millions de dollars avaient été consacrés au programme d'emploi d'été des jeunes. Quand on répartit cela de manière équitable dans tout le pays, on ne peut pas accepter toutes les demandes. Voilà une première raison. Je suis, bien entendu, prêt à revoir ce programme mais le député peut d'ores et déjà être assuré que nous allons sélectionner les projets en fonction des priorités locales. Deuxièmement, nous allons créer un groupe consultatif dans chaque circonscription à qui nous accorderons des crédits. Nous voulons ainsi nous assurer que les députés et que ce comité de sélection pourront exprimer les préoccupations existant à l'échelle locale.

M. McCain: Monsieur le président, il n'y a pas longtemps que le ministre occupe le siège voisin de celui du ministré de l'Agriculture, mais je vois que ce dernier lui a déjà appris à faire la sourde oreille et à éviter scrupuleusement de répondre aux questions qu'on lui pose. Je vais donc l'interroger de manière très directe. Le ministre a-t-il l'intention d'exiger dans les textes réglementaires en vertu desquels on choisira les candidats que l'on évalue les demandes en fonction de l'intérêt que le projet présente pour la localité ou en fonction du service que le candidat va rendre par son initiative? Ce n'est pas là nécessairement le critère. D'autres critères comme le bénéfice que peut en retirer l'étudiant employé peut primer sur le bénéfice qu'en retirera la localité qui l'emploiera dans le cadre du projet. Est-ce que je me fais bien comprendre?

M. Axworthy: Oui.

M. McCain: Si ce critère était intégré à la structure décisionnelle ou si le ministre envoyait une lettre au sujet du processus de sélection, notamment en ce qui concerne les fonctionnaires, dans laquelle il précisait qu'il convient d'accorder la priorité au bénéfice que retire la localité du projet, tous les projets qui sont rejetés à l'heure actuelle auraient été approuvés. Cependant, à cause des autres critères en cause, ils ont été écartés sans que l'on ait tenu compte de cet aspect. Le ministre va-t-il le prendre en considération et rédiger une lettre de ce genre ou faire modifier la réglementation?

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne pense pas que le député et moi-même soyons en désaccord. Je déteste me répéter, mais rien que pour rassurer le député, j'ai tenu certains propos lundi. J'ai énoncé les trois principes qui doivent présider à l'élaboration du programme de création d'emplois, y compris celui-ci, et je cite: